
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Michel Laferrière	9 avril 2009	1 page.
2.	CBC Radio-Canada	Ingénierie de spectre et de planification de rayonnement	Julie Bergeron	3 avril 2009	2 pages.
3.	Environnement Canada	Section des Évaluations environnementales	Alain Bédard	23 octobre 2009	2 pages.
4.	Environnement Canada	Section des Évaluations environnementales	Alain Bédard	28 septembre 2009	1 page.
5.	Environnement Canada	Section des Évaluations environnementales	Judy Doré	5 août 2009	2 pages.
6.	Environnement Canada	Section des Évaluations environnementales	Judy Doré	27 avril 2009	6 pages.
7.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Simon Tremblay	15 octobre 2009	1 page.
8.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Simon Tremblay	24 septembre 2009	1 page.
9.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Simon Tremblay	3 août 2009	1 page.
10.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Simon Tremblay	17 avril 2009	3 pages.
11.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction du Bas-Saint-Laurent	Louis Landry	1 ^{er} octobre 2009	1 page.
12.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction du Bas-Saint-Laurent	Louis Landry	15 avril 2009	1 page.
13.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	22 octobre 2009	1 page.
14.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	29 septembre 2009	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	28 juillet 2009	2 pages.
16.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Guylaine Rousseau	9 octobre 2009	1 page.
17.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Guylaine Rousseau	5 octobre 2009	1 page.
18.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	France-Sylvie Loisel	19 août 2009	1 page.
19.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	France-Sylvie Loisel	21 avril 2009	2 pages.
20.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent	Roger Joannette	13 octobre 2009	1 page.
21.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent	Roger Joannette	16 septembre 2009	2 pages.
22.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent	Gilles Julien	14 mai 2009	1 page.
23.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	14 octobre 2009	4 pages.
24.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	19 août 2009	8 pages.
25.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	12 mai 2009	13 pages.
26.	Ministère des Transports	Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Victor Bérubé	13 octobre 2009	1 page.
27.	Ministère des Transports	Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Victor Bérubé	1 ^{er} octobre 2009	1 page.
28.	Ministère des Transports	Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Victor Bérubé	27 août 2009	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
29.	Ministère des Transports	Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Victor Bérubé	2 avril 2009	1 page.
30.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Marie-José Thomas	21 octobre 2009	1 page.
31.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Marie-José Thomas	6 octobre 2009	1 page.
32.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Marie-José Thomas	7 août 2009	1 page.
33.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Marie-José Thomas	14 avril 2009	1 page.
34.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	13 octobre 2009	1 page.
35.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	11 septembre 2009	1 page.
36.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	30 octobre 2009	2 pages.
37.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	26 octobre 2009	1 page.
38.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	2 septembre 2009	2 pages.
39.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	14 mai 2009	1 page.
40.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	16 avril 2009	3 pages.
41.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	André Beaulieu	22 octobre 2009	1 page.
42.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Vincent Roy	12 août 2009	1 page.
43.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Vincent Roy	12 mai 2009	3 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
44.	<i>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</i>	<i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	<i>Roger Cyr</i>	<i>20 octobre 2009</i>	<i>1 page.</i>
45.	<i>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</i>	<i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	<i>Roger Cyr</i>	<i>21 septembre 2009</i>	<i>1 page.</i>
46.	<i>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</i>	<i>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	<i>Roger Cyr</i>	<i>31 mars 2009</i>	<i>1 page.</i>
47.	<i>Ministère du Tourisme</i>	<i>Secrétariat du Ministère</i>	<i>David Belgue</i>	<i>9 octobre 2009</i>	<i>1 page.</i>
48.	<i>Ministère du Tourisme</i>	<i>Secrétariat du Ministère</i>	<i>David Belgue</i>	<i>22 septembre 2009</i>	<i>1 page.</i>
49.	<i>Ministère du Tourisme</i>	<i>Secrétariat du Ministère</i>	<i>Serge Fournier</i>	<i>22 juillet 2009</i>	<i>1 page.</i>
50.	<i>Ministère du Tourisme</i>	<i>Secrétariat du Ministère</i>	<i>Serge Fournier</i>	<i>14 avril 2009</i>	<i>1 page.</i>



Le 9 avril 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Recevabilité de l'étude d'impact du projet de parc éolien du
Lac Alfred et poste de raccordement élévateur de tension
(3211-12-154)**

Madame,

Nous avons examiné avec attention l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique. L'étude nous est apparue complète et bien présentée. Nous jugeons que cette étude est donc recevable.

Vous remerciant de l'attention portée, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel Laferrière,
Biologiste.

c.c. Monsieur Guy Sanfaçon, MSSS

Montréal, le 3 avril 2009

VIA EMAIL: [\[marie-claude.theberge@mddep.gouv.qc.ca\]](mailto:marie-claude.theberge@mddep.gouv.qc.ca)

Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Parc éolien du Lac Alfred et poste de raccordement élévateur de tension 34, kV-315kV

Projet No : 3211-12-154
Initiateur : Saint-Laurent Énergies
Consultant : Pesca Environnement / Yves R. Hamel et Associés inc.

Madame Théberge,

Considérant qu'elle a été signée par un ingénieur qualifié, CBC/Radio-Canada considère que l'étude d'impact sur les systèmes de télécommunications du parc éolien du Lac Alfred [*étude*] est recevable.

Toutefois, CBC/Radio-Canada aimerait transmettre le commentaire suivant :

L'étude d'impact mentionne que les signaux de télévision analogiques devraient être remplacés par des signaux numériques au moment où le parc éolien entrera en opération. Cependant, étant donné le niveau d'avancement actuel de la migration au numérique et des échéanciers prévus par le CRTC et Industrie Canada, CBC/Radio-Canada est d'avis qu'il n'est pas impossible que certaines stations analogiques régionales restent en ondes après la date butoir du 31 août 2011. Considérant ceci, il serait plus prudent que l'initiateur s'engage à protéger toutes les stations de télévision, autant numérique qu'analogique, qui seront opérationnelles (en ondes) au moment où le parc éolien sera en opération.

Afin que le projet soit acceptable, nous demandons donc à l'initiateur de mettre en place un processus de suivi d'impact et d'appliquer les mesures d'atténuation ou de compensation qui s'avèreront nécessaires pour protéger les auditeurs des stations de télévision analogiques et numériques.

Registre de plaintes :

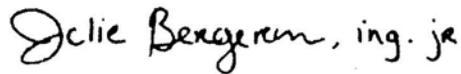
CBC/Radio-Canada est d'avis que l'initiateur a la responsabilité de remédier à toutes les plaintes valides de la population locale concernant le brouillage causé par l'implantation et/ou le fonctionnement des éoliennes. Le mécanisme qui sera mis en place pour l'analyse, le suivi et la résolution de toutes les plaintes valides doit être décrit par l'initiateur.

Mise en oeuvre de mesures d'atténuation :

CBC/Radio-Canada demande que l'initiateur s'engage par écrit à résoudre, à ses frais, toute plainte valide relative à un brouillage. Pour les signaux de télévision, cela inclut sans s'y limiter, le remplacement de l'antenne réceptrice ou le paiement de l'installation et des frais d'abonnement mensuels d'un service de distribution des signaux de télévision par câble ou satellite pour la durée d'exploitation des éoliennes ou d'existence de leurs structures de soutien.

En terminant, la Société remercie le ministère de l'avoir consulté sur la recevabilité de l'étude d'impact déposée par l'initiateur et d'avoir permis à la Société de la commenter.

Cordialement,



Julie Bergeron, ing. jr
Ingénierie de spectre et de planification de rayonnement
Stratégie et Planification
Technologies de Radio-Canada



Environnement Canada
Environment Canada

Section des Évaluations
environnementales

Environmental Assessments
Section

Sainte-Foy, 23 octobre 2009

Monsieur Hubert Gagné
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-154

Notre réf.
4191-15-A069

Objet : *Avis d'Environnement Canada*
Projet de parc éolien du lac Alfred

Monsieur,

En réponse à votre lettre datée du 6 octobre dernier, portant sur la 2^e série de réponses aux questions et commentaires que vous avez adressées à de l'initiateur relativement à son projet, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande. Le document de référence utilisé pour cette analyse est:

PESCA Environnement. 2009. *Parc éolien du Lac-Alfred. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 6, Réponses aux questions et commentaires – Série 2.* Déposé au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour Saint-Laurent Énergies. 14pages et annexes.

L'étude d'impact est toujours jugée non recevable pour les éléments touchant nos champs de compétences, car elle ne permet pas d'évaluer l'impact du projet sur les oiseaux nicheurs de même que sur l'habitat des oiseaux à statut particulier dans la zone d'étude. Plusieurs des informations que nous n'avons pas obtenues de la part du promoteur, ont été obtenues lorsque demandées dans la plupart des évaluations environnementales des projets de parcs éoliens.

Commentaires spécifiques

- RQC 47: Pour le bien du lecteur et tel que spécifié par le MRNF, il serait important à l'avenir que le promoteur fasse un analyse plus critique des données de mortalité aviaire en lien avec les parcs éoliens. Ceci permettra au public de faire valoir ses préoccupations, si tel est le cas, dans un contexte plus objectif. Le Service canadien de la faune aimerait commenter le protocole de suivi de mortalité avant sa mise en œuvre.

- RQC 51: Le tableau 6.11 de la section 6.4.9 du volume 1 ne permet toujours pas d'évaluer les impacts du projet sur les habitats potentiels des espèces à statut particulier en terme de superficie. Il aurait été très simple de faire cette évaluation puisque le promoteur connaît déjà les superficies qui seront déboisé ou perdu par type de peuplement ou d'habitat. Il lui aurait suffi d'associer ces pertes de superficie aux espèces. Voici quelques précisions sur des commentaires du promoteur à propos d'espèces à statut particuliers:

- Bien que le Martinet ramoneur utilise principalement les structures anthropiques pour y établir son nid, cette espèce peut également nicher en milieu forestier, dans les vieux peuplements. Ces types de peuplement ont d'ailleurs tendance à se raréfier dans le paysage québécois.

- Le promoteur affirme que les routes et les aires de dégagement pour les éoliennes constitueront des habitats "favorables" au Moucherolle à côtés olive. Même si ces habitats peuvent être utilisés par l'espèce, ils ne constituent pas des habitats favorables. Le Moucherolle à côtés olive utilise des milieux ouverts tels que les brûlés, les lisières de coupe, les clairières et les tourbières, plus productif en terme de végétation et d'insectes. Les ouvertures linéaires créées par des routes et les aires de dégagements avec présence d'éolienne sur des surfaces peu productives ne seront vraisemblablement pas utilisés par l'espèce.

- RQC 82: Le promoteur n'a pas présenté les résultats de ses inventaires de migration en fonction de ceux des observatoires d'oiseaux.

- RQC 83: Le promoteur aurait dû fournir les variances associées aux résultats de densité et du nombre de couples nicheurs potentiellement affectés par le projet.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur Gagné, mes sentiments les plus distingués.



Alain Bedard,

Stagiaire en évaluation environnementale

Division des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

c.c. Louis Breton, Coordonnateur régional, Programme d'évaluation environnementale, DAPE, Environnement Canada



Environnement Canada

Environment Canada

Section des évaluations
environnementales

Environmental
Assessments Section

Québec, 28 septembre 2009

Monsieur Hubert Gagné
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-154

Notre réf.
4191-15-A069

Objet : *Réponse – Avis d'Environnement Canada
Projet de parc éolien du lac Alfred*

Monsieur,

En réponse à votre lettre datée du 8 septembre 2009, portant sur la recevabilité de l'étude d'impact, nous désirons vous informer qu'Environnement Canada maintient ses commentaires émis dans la lettre 5 août 2009, vous étant adressée.

Nous désirons également vous informer que nous avons pris connaissance du document suivant :

PESCA Environnement. 2009. Parc éolien du Lac-Alfred. Étude d'impact sur l'environnement, volume 5 addenda. Déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me joindre.

Veuillez agréer, Monsieur Gagné, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Bédard

Stagiaire en évaluation environnementale
Division des activités de protection de l'environnement, Environnement Canada

c.c. Louis Breton, chef intérimaire - Section Évaluations environnementales - DAPE.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Section des Évaluations
environnementales

Environmental Assessments
Section

Sainte-Foy, 5 août 2009

Monsieur Hubert Gagné
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-154

Notre réf.
4191-15-A069

Objet : *Avis d'Environnement Canada – Projet de parc éolien du Lac Alfred et poste de
raccordement élévateur de tension 34*

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 14 juillet 2009, portant sur les réponses de l'initiateur aux questions et commentaires pour le projet de parc éolien du Lac Alfred et poste de raccordement élévateur de tension 34, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nos experts sur l'avifaune ont analysé les réponses aux questions touchant nos champs de compétence notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les fonctions d'habitats des milieux humides pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Le document de référence utilisé pour cette analyse est:

PESCA Environnement. 2009. Parc éolien du Lac-Alfred. Étude d'impact sur l'environnement, volume 4, réponses aux questions et commentaires. Déposé au ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour Saint-Laurent Énergies. 42p.

L'étude d'impact est jugée non recevable pour les éléments touchant nos champs de compétences, car elle ne permet pas d'évaluer l'impact du projet sur les oiseaux nicheurs de même que sur l'habitat des oiseaux à statut particulier dans la zone d'étude. Plusieurs des informations que nous n'avons pas obtenues de la part du promoteur, ont été obtenues lorsque demandées dans la plupart des évaluations environnementales des projets de parcs éoliens.

Commentaires spécifiques

QC-3. Le terme "dénudé humide isolé" n'est pas défini. Pourrait-on indiquer si c'est un marais, un marécage ou une tourbière?

QC-51. Le promoteur n'a pas défini et localisé les habitats potentiels des espèces à statut particulier. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'impact du projet sur l'habitat potentiel de ces espèces et tenter de minimiser l'impact en modifiant le tracé d'une route par exemple.

QC-82. Le promoteur n'a pas comparé les données de migration du projet avec celles de l'OOT tel que demandé. Il est important de mentionner que les pics de migration se produisent souvent lorsque les

conditions météorologiques à grande échelle sont favorables et ces pics de migration peuvent se produire sur de très grande étendue. Par conséquent, il est utile de comparer les données de migration du projet avec la séquence quotidienne de migration de l'OOT tant pour les rapaces que les autres espèces d'oiseaux pour lesquelles il existe des données. Nous vous invitons à prendre connaissance des articles scientifiques suivants portant sur le phénomène :

- Diehl, R.H., R.P. Larkin et J.E. Black. 2003. Radar observation of bird migration over the Great Lakes. *The Auk* 120(2):278-290.
- Kerlinger, P. et F.R. Moore. 1989. Atmospheric structure and avian migration. *Current Ornithology* 6:109-142.
- Richardson, W.J. 1971. Spring migration and weather in eastern Canada: a radar study. *American Birds* 25:684-690.
- Richardson, W.J. 1978. Timing and amount of bird migration in relation to weather: a review. *Oikos* 30: 224-272.
- Sojda, R.S., Ruth, J.M., Barrow, W.C., Dawson, D.K., Diehl, R.H., Manville, A., Green, M.T., Krueper, D.J., and Johnston, S., 2005, Using radar to advance migratory bird management: an interagency collaboration: U.S. Geological Survey, Fort Collins Science Center, Fact Sheet 2005-3048, 2 p.

QC-83. L'ensemble des informations fournies par le promoteur ne permet pas d'évaluer les impacts du projet sur les oiseaux nicheurs de la zone d'étude. Nous réitérons donc notre demande d'information.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur Gagné, mes sentiments les plus distingués.

Judy Doré,
Coordonnatrice régionale en évaluation environnementale int.
Section des évaluations environnementales,
Division des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada
judy.dore@ec.gc.ca

c.c
Daniel Robitaille, Service canadien de la Faune, Environnement Canada



Environnement
Canada

Section des évaluations
environnementales

Environment
Canada

Environmental Assessment
Section

Sainte-Foy, 27 avril 2009

Monsieur Hubert Gagné
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-154

Notre réf.
4191-15-A069

Objet : *Avis d'Environnement Canada – Projet de parc éolien du Lac Alfred et poste de
raccordement élévateur de tension 34*

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 17 mars 2009, portant sur l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de parc éolien du Lac Alfred et poste de raccordement élévateur de tension 34, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nos experts sur l'avifaune ont analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les fonctions d'habitats des milieux humides pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Les documents de référence utilisés pour cette analyse sont:

PESCA ENVIRONNEMENT. 2009. Parc éolien du Lac Alfred. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Pour Saint-Laurent Énergies. Volume 1 - Rapport principal. Pagination multiple.

PESCA ENVIRONNEMENT. 2009. Parc éolien du Lac Alfred. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Pour Saint-Laurent Énergies. Volume 2 – Document cartographique. Pagination multiple.

PESCA ENVIRONNEMENT. 2009. Parc éolien du Lac Alfred. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Pour Saint-Laurent Énergies. Volume 3 – Études de références. Pagination multiple.

Oiseaux migrateurs :

Commentaires généraux

Les sections de l'étude d'impact sur l'environnement qui ont trait aux composantes d'intérêts pour le Service canadien de la faune, soit les oiseaux migrateurs et les espèces en péril de juridiction fédérale de même que les fonctions d'habitat des milieux humides sont jugées recevables dans la mesure où le promoteur évalue l'impact du projet sur les oiseaux nicheurs en termes de pertes d'habitat, la présentation actuelle des résultats ne nous permet pas d'effectuer l'évaluation de cet impact, et qu'il apporte des réponses aux commentaires et questions présentés ci-après ce qui nous permettra d'effectuer une meilleure analyse du projet.

Canada

1141, route de l'Église 2^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-2272 Téléc. : (418) 649-6030 judy.dore@ec.gc.ca

Il est à noter que le projet se situe à proximité ou à l'intérieur d'un corridor de migration potentiellement important pour les oiseaux, soit la vallée de la Matapédia.

Commentaires spécifiques

Oiseaux Migrateurs – Migration

La fréquence de visite des virées est faible (section 3.2.3 ; rapport d'inventaire de la faune avienne). Il est recommandé d'effectuer chaque virée au moins deux fois par semaine afin d'augmenter les chances de détecter les pics de migration. Dans le cas de cette étude, il est possible que plusieurs journées de migration importante n'ait pas été couvertes par les inventaires, ce qui peut entraîner des biais dans les résultats.

La présentation des résultats (section 4.1.3 ; rapport d'inventaire de la faune avienne) ne nous permet pas de comparer les données recueillies dans le cadre de ce projet avec les données de migration des Observatoires d'oiseaux au Québec. De plus, la comparaison a seulement été effectuée pour les rapaces.

Afin de comparer les résultats de migration de ce projet avec ceux des Observatoires d'oiseaux au Québec pour une période donnée, il faut séparer les résultats par jour et présenter toutes les séries temporelles.

En mettant les données d'inventaires du projet en perspective avec toutes les données de migration des Observatoires d'oiseaux au Québec pour la période en question, il est possible de vérifier si les périodes de pics migratoires ont été couvertes et par le fait même, de juger de la qualité des données récoltées. De plus, il est possible d'effectuer cette comparaison pour les espèces autres que les rapaces. L'Observatoire des Oiseaux de Tadoussac (OOT) possède des données de migration sur les passereaux.

Q : Le promoteur peut-il comparer ses données à celles de l'OOT pour les passereaux et les rapaces? La présentation devrait se faire en comparant chaque jour d'inventaire de l'OOT et les données récoltées avec chaque jour d'inventaire pour le présent projet et les données récoltées.

Bien qu'il existe des études et des observations qui démontrent que plusieurs oiseaux volent au-dessus des éoliennes et leurs pales, il y a également plusieurs oiseaux qui volent au niveau des éoliennes (Service canadien de la faune, données inédites). Il faut aussi se rappeler que les oiseaux passeront à hauteur des éoliennes lors des atterrissages et décollages. De plus, plusieurs oiseaux diminuent leur altitude de vol lorsque les conditions climatiques sont mauvaise (pluie intense, brouillard, forts vents, etc.).

Q : À la section 4.1.1 (rapport d'inventaire de la faune avienne), peut-on préciser comment la hauteur de vol des oiseaux est évaluée et si les observateurs sont évalués sur leur capacité à estimer cette hauteur?

Oiseaux Migrateurs – Nidification

L'étude d'impact ne permet pas d'évaluer les impacts du projet sur les oiseaux nicheurs de la zone d'étude.

Q : Le promoteur peut-il :

- Définir la superficie des différents types d'habitat qui seront perdus à la suite de la réalisation du projet (p. ex. forêt (âge et type de peuplement), milieux humide,);
- Évaluer la densité de couples nicheurs de chaque espèce d'oiseau migrateur par type d'habitat et;

- *Extrapoler le nombre de couples nicheurs qui seront touchés par ces pertes d'habitat? (Voir le document d'Environnement Canada (1997) pour plus d'information.)*

Le promoteur pourrait valider et compléter la liste des oiseaux qui nichent potentiellement dans la zone d'étude en utilisant les données de l'Atlas des oiseaux nicheurs (Gauthier et Aubry 1995), gérée par le Regroupement Québec Oiseaux (RQO). On peut trouver plus d'informations sur cette base de données, ainsi que les coordonnées de la personne-ressource à contacter pour consulter les données sur le site Internet :

- <http://www.quebecoiseaux.org/>
4545, Av. Pierre-De Courbetin
C.P. 1000, SUCC. M, Montréal, QC
H1V 3R2
Téléphone : 514-252-3190 ou 1-866-583-4846

La base de données de l'Atlas contient toutes les données qui ont servi à la fabrication des cartes que l'on trouve dans l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional (Gauthier et Aubry 1995). Suite à une entente signée il y a plusieurs années, le Service canadien de la faune (SCF) a délégué la gestion de cette base de données au RQO. Selon cette entente, le SCF ne peut plus fournir ces données aux consultants et mêmes à des organismes sans but lucratif; ceux-ci doivent en faire la demande au RQO auprès de Daniel Jauvin. À noter qu'il y a des frais pour la consultation de cette base de données.

- Courriel: bdAtlas@quebecoiseaux.org

À la section 6.4.4.1 (EIE), le promoteur cite deux études pour lesquelles aucun déplacement d'oiseaux n'a été noté, à la suite de l'implantation d'éoliennes. En Europe, le déplacement d'oiseaux dû aux dérangements causés par les éoliennes est considéré comme un problème plus grand que celui des collisions (Johnson et coll. 2007). Plusieurs études font d'ailleurs état d'une distance de dérangement variant de 250 à 800 mètres de rayon.

Il est important de mentionner que le dérangement causé par les éoliennes variera en fonction de la sensibilité des espèces.

Q : Au tableau 6.8 (EIE), le promoteur peut-il évaluer les superficies déboisées non seulement par type de peuplement, mais aussi par classe d'âge? Veuillez utiliser les mêmes catégories que celles du tableau 2.3 du même document.

Ceci permettra, entre autres, d'évaluer les impacts du projet sur les vieux peuplements. Les vieux peuplements tendent à se raréfier et procurent des habitats pour plusieurs espèces d'oiseaux dont certaines espèces sensibles.

Il serait important de minimiser les pertes de superficies en vieux peuplement forestiers à l'aide de mesures d'atténuation appropriées (p. ex. en modifiant le tracé d'un chemin). La conservation de chicots devrait être réalisée en bosquet (avec d'autres arbres autour) afin de favoriser leur maintien à plus long terme. Lorsque les chicots sont conservés seuls, ils risquent de tomber plus rapidement suite à des forts vents (Watt et Caceres 1999). De plus, les bosquets favorisent le recrutement d'arbres creux (Crête et coll. 2004) et il semble que les chicots conservés en bosquet soient plus utilisés par la faune (Niemi et Hanowski 1984). Il est également possible de compenser la perte de chicots en installant des nichoirs artificiels.

Oiseaux Migrateurs – Espèces à statut particulier

Il existe des mentions (inventaire ou littérature) d'espèce à statut particulier de juridiction fédérale à l'intérieur de la zone d'étude, durant la période de nidification (tableau 6.11 ; EIE). Il s'agit du Martinet ramoneur¹, de la Paruline du Canada, du Moucherolle à côtés olive, de l'Engoulevent d'Amérique, de la Grive de Bicknell et du Quiscale rouilleux.

Les parcs éoliens peuvent avoir un impact sur les oiseaux à la suite de collision avec les structures mais aussi en causant des pertes d'habitat particulièrement dans le cas des espèces rares.

Q : Le promoteur peut-il définir et localiser les habitats potentiels pour les espèces à statut particulier dans la zone d'étude afin d'évaluer les impacts et minimiser les pertes d'habitat reliés au projet (p. ex. modifier le tracé d'un chemin)?

Le promoteur devrait se référer au document de Rich et coll. (2004) afin d'identifier les autres espèces prioritaires et d'intérêt. Advenant une abondance élevée d'espèces à haut statut de priorité, il serait recommandé de définir et localiser les habitats potentiels pour cette espèce dans la zone d'étude afin d'évaluer les impacts et minimiser les pertes d'habitat reliés au projet. Par exemple, de nombreuses Parulines à poitrine baie ont été inventoriées dans la zone d'étude. Selon Rich et coll. (2004), l'objectif de conservation de cette espèce est une augmentation des effectifs de 50% à 100%.

Au tableau 6.11, il est écrit qu'il n'y a pas d'habitat potentiel pour le Martinet ramoneur dans la zone d'étude. Puisqu'il existe des forêts âgées avec présence de chicots dans la zone d'étude, nous considérons qu'il y a présence d'habitats potentiels pour cette espèce.

Oiseaux Migrateurs – Mortalité

La section sur la mortalité aviaire (section 6.4.4.2 ; EIE) n'est pas à jour. Il serait important d'inclure des nouvelles données provenant du nord-est des États-Unis. Par exemple, le plus haut taux de mortalité rapporté à l'est de l'Amérique du Nord est de 9,48 oiseaux par éolienne par année au parc éolien Maples Ridge dans l'état de New York (Jain et coll. 2007). De plus, il est important de fournir la variance associée aux estimés de mortalité des autres études, lorsque possible, afin d'avoir une idée du nombre maximum d'oiseaux pouvant être tués par les éoliennes.

Le promoteur mentionne qu'aucune mortalité n'a été observée au parc éolien le Nordais à Cap-Chat. Il faut souligner que ce suivi d'une durée de 7 jours au printemps et 7 jours à l'automne durant une année seulement est peu représentatif de la situation (SNC-Lavalin 2003).

En conditions normales, les oiseaux peuvent détecter la présence des éoliennes et ils éviteront les collisions de la même manière qu'ils évitent d'autres obstacles (arbres, falaise, etc.). La plupart des suivis de mortalité révèlent de faibles taux de mortalité associés aux collisions avec les éoliennes et ce, à plusieurs endroits dans le monde. Par contre, il existe des exemples de parcs éoliens où le taux de mortalité a été élevé notamment en Espagne où il a été estimé que jusqu'à 64,26 oiseaux par éolienne étaient tués par année (Leukona 2001). Ces hauts taux de mortalité semblent se produire dans des conditions particulières et peuvent être spécifiques à des sites ou des espèces. Des conditions météorologiques difficiles, un comportement de vol à risque, un corridor de migration, le balisage lumineux, sont des exemples de facteurs qui peuvent, surtout lorsque réunis, augmenter le taux de mortalité associé aux collisions.

¹ Inscrit à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada.

Au Québec, malgré que les estimés de mortalité aviaire dans les différents parcs éoliens semblent faibles en comparaison avec d'autres, il est difficile de prévoir le taux de mortalité à l'aide de données provenant de d'autres sites car les taux de mortalités risquent d'être spécifiques au parc en question. Pour l'instant, seuls les suivis de mortalité post construction permettent de déterminer les taux de mortalité.

Q : Le promoteur peut-il fournir à priori les détails de son protocole de suivi de mortalité aviaire post construction en termes d'efforts (le nombre d'éoliennes suivies et la fréquence de recherche)? Cela, afin de s'assurer que le suivi prévu est convenable par rapport aux normes recommandées.

Refuge biologique

À la section 2.4.1.3 (EIE), il est question de trois refuges biologiques, mais seulement deux sont indiqués sur la carte 2.6.

Q : Peut-on indiquer sur une nouvelle carte la localisation des trois refuges?

Écosystème forestier exceptionnel (EFE)

À la section 2.4.1.3 (EIE), il est écrit qu'aucun EFE officiel n'est situé dans la zone d'étude.

Q : Existe-t-il des EFE proposés dans la zone d'étude ? Si oui, peut-on les identifier sur une carte appropriée par rapport à la localisation du parc éolien?

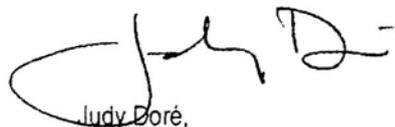
Réserve écologique

À la section 2.4.1.3 (EIE), il est écrit qu'aucune réserve écologique officielle n'est située dans la zone d'étude.

Q : Existe-t-il des réserves écologiques proposées dans la zone d'étude ? Si oui, veuillez les identifier sur une carte appropriée par rapport à la localisation du parc éolien.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur Gagné, mes sentiments les plus distingués.



Judy Doré,

Coordonnatrice régionale en évaluation environnementale int.

Section des évaluations environnementales,

Division des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

judy.dore@ec.gc.ca

c.c

Daniel Robitaille, Service canadien de la Faune, Environnement Canada

p.j. Références

Références

CRÊTE, M., S. BRAIS, M. CAMPAGNA, M. DARVEAU, M. DESPONTS, S. DÉRY, P. DRAPEAU, B. DROLET, J.-P. JETTÉ, C. MAISONNEUVE, A. NAPPI et P. PETITCLERC. 2004. Pourquoi et comment maintenir du bois mort dans les forêts aménagées du Québec. Avis scientifique. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune et Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction de l'environnement forestier. 35 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. Mai 1997. Guide pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux. Division des évaluations environnementales et Service canadien de la faune. Serge Lemieux, éditeur. 50 pages et annexes.

<http://www.gc.ec.gc.ca/faune/faune/pdf/quideoiseaux.pdf>

GAUTHIER J. et Y. AUBRY (sous la direction de) 1995. Les Oiseaux nicheurs du Québec méridional: Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii + 1295 p.

JAIN, A., P. KERLINGER, R. CURRY et L. SLOBODNIK. 2007. Annual report for the Maple Ridge wind power project – Postconstruction bird and bat fatality study, year one – 2006 – Final report. Prepared for PPM Energy and Horizon Energy and Technical Advisory Committee (TAC) for the Maple Ridge project. 61p.

G. D. JOHNSON, M. D. STICKLAND, W. P. ERICKSON et D. P. YOUNG JR. 2007. Use of data to develop mitigation measures for wind power development impacts to birds *dans*: Birds and Wind Farms: Risk Assessment and Mitigation. M. de Lucas, G. F. E. Janss et M. Ferrer (éditeurs). Quercus, Madrid, Espagne.

LEUKONA, J. M. 2001. Uso del espacio por al avifauna y control de la mortalidad de las aves y murciélogas en los parques eólicos de navarra durante un ciclo anual. Direccion General de Medio Ambiente, Gobierno de Navarra. 147p.

NIEMI, G. J. et J. M. HANOWSKI. 1984. Relationships of breeding birds to habitat characteristics in logged areas. *J. Wildl. Manage.* 48: 438-443.

RICH, T.D., C.J. BEARDMORE, H. BERLANGA, P.J. BLANCHER, M.S. W. BRADSTREET, G.S. BUTCHER, D.W. DEMAREST, E.H. DUNN, W.C. HUNTER, E.E. IÑIGO-ELIAS, J.A. KENNEDY, A.M. MARTELL, A.O. PANJABI, D.N. PASHLEY, K.V. ROSENBERG, C.M. RUSTAY, J.S. WENDT et T.C. WILL. *Plan nord-américain de conservation des oiseaux terrestres de Partenaires d'envol*, Environnement Canada, 2008. http://www.partnersinflight.org/cont_plan/PIF_112006_french-finale_web.pdf

SNC-LAVALIN 2003. Suivis mortalité — site canadiens. Document déposé dans le cadre de l'audience publique du BAPE pour les : projets d'aménagement du parc éolien du mont Copper et du parc éolien du mont Miller à Murdochville.

WATT, W. R. et M. C. CACERES. 1999. Managing for snags in the boreal forests of northeastern Ontario. Ontario Ministry of Natural Resources, Northeast Science & Technology. TN-016.

Le 15 octobre 2009



Madame Marie-Claude Thériège
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Parc éolien du Lac-Alfred
(V/D : 3211-12-154) – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 6 Réponses
aux questions et commentaires – Série 2

Madame,

En réponse à votre demande du 6 octobre dernier, nous avons procédé à l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en rubrique par l'étude du document suivant : Étude d'impact sur l'environnement – Volume 6 Réponses aux questions et commentaires – Série 2.

Le dépôt de ce nouveau volume de l'étude d'impact sur l'environnement vise à répondre à la seconde série de questions et commentaires qui ont été transmis à l'initiateur du projet à la suite de la consultation des ministères et organismes concernés en ce qui a trait au volume 4 de l'étude d'impact (*Réponses aux questions et commentaires*).

Comme souligné dans nos avis sur la recevabilité du projet, le 17 avril 2009, le 3 août 2009 et le 24 septembre 2009, le Ministère est sensible aux réalisations d'infrastructures en milieu agricole. Mentionnons également que le Ministère a conclu, dans son avis du 3 août 2009 portant sur le volume 4 de l'étude d'impact sur l'environnement, que l'initiateur du projet a apporté les précisions, somme toute, satisfaisantes aux questions qu'il lui avait adressées. Ainsi, aucun nouvel élément n'a été soulevé à la suite du dépôt de ce document. Il va sans dire que l'essentiel des questions et commentaires formulés par le MAPAQ a été répondu.

Soulignons, en terminant, que nos attentes visent à préserver le dynamisme agricole local et régional dans un contexte de développement durable.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.

Simon Tremblay
Conseiller en aménagement
et développement rural

ST/

c.c M. Luc Vézina, directeur régional, MAPAQ - DRBSL

Le 24 septembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Parc éolien du Lac-Alfred
(V/D : 3211-12-154) – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 Addenda

Madame,

En réponse à votre demande du 8 septembre dernier, nous avons procédé à l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en rubrique par l'étude du document suivant : Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 Addenda.

Le dépôt de ce nouveau volume de l'étude d'impact sur l'environnement vise à intégrer les différentes modifications apportées au projet, notamment pour donner suite à la nouvelle réglementation adoptée par la municipalité régionale de comté (MRC) de la Mitis et à l'entente conclue entre le promoteur du projet et la Société de gestion d'actifs forestiers Solifor inc., nouveau propriétaire de la seigneurie du Lac-Mitis.

Comme souligné dans nos avis sur la recevabilité du projet, le 17 avril 2009 et le 3 août 2009, le Ministère est sensible aux réalisations d'infrastructures en milieu agricole. À la lumière des précisions fournies par le promoteur, deux éoliennes nécessiteront une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). De plus, le promoteur mentionne que les éoliennes situées en zone agricole protégée seront implantées dans des zones forestières non cultivées. Ainsi, il va sans dire que le projet semble présenté peu ou pas d'impact sur la pratique et le développement de l'agriculture.

Soulignons, en terminant, que nos attentes visent à préserver le dynamisme agricole local et régional dans un contexte de développement durable.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.

Simon Tremblay
Conseiller en aménagement
et développement rural

ST/

c.c M. Luc Vézina, directeur régional, MAPAQ - DRBSL

Le 3 août 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Parc éolien du Lac-Alfred
(V/D : 3211-12-154)

Madame,

En réponse à votre demande du 14 juillet 2009, nous avons pris connaissance du volume 4 « Réponses aux questions et commentaires » de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'objet en rubrique.

Comme souligné dans notre avis sur la recevabilité du projet, le 17 avril 2009, le Ministère est sensible aux réalisations d'infrastructures en milieu agricole. À la lumière des précisions fournies par le promoteur, une seule éolienne nécessitera une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). De plus, moins de 3 % de la superficie du domaine du parc éolien est incluse dans la zone agricole protégée. Ainsi, il va sans dire que le projet semble présenter peu ou pas d'impact sur la pratique et le développement de l'agriculture.

Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conclut que l'initiateur a apporté des précisions, somme toute, satisfaisantes aux questions que nous lui avons adressées.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.



Simon Tremblay.
Conseiller en aménagement
et développement rural

ST/

c.c M. Luc Vézina, directeur régional, MAPAQ - DRBSL

Le 17 avril 2009

Madame Marie-Claude Théberge
La Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Parc éolien du Lac Alfred et poste de raccordement élévateur de tension 34,5 KV-315 KV
(V/D : 3211-12-154)

Madame,

En réponse à votre demande du 17 mars 2009, nous avons procédé à l'analyse sur la recevabilité des documents relatifs à l'objet cité en rubrique : Volume 1 (Rapport principal), volume 2 (Document cartographique) et le volume 3 (Études de référence).

Pour l'essentiel, l'étude d'impact présente successivement les grands éléments requis par la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (**MDDEP**) en ce qui a trait aux aspects qualitatifs et quantitatifs pour la réalisation de l'étude d'impact d'un projet d'une telle envergure. Elle répond, en partie, aux attentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (**MAPAQ**). Aussi nous convenons, sous réserve de certaines précisions à y apporter, que la présente étude pourrait être jugée recevable.

Le Ministère demeure sensible aux réalisations d'infrastructures pouvant restreindre, voire hypothéquer l'utilisation des sols agricoles, la pratique des activités, leur possible expansion et l'installation de nouvelles entreprises de production. À cet égard, l'initiateur présente une zone d'étude qui s'étend sur 79 037,5 ha (*page 2-1*), caractérisée par un milieu forestier couvrant 87,3 % du territoire (*page 2-8*). On y retrouve également quelques massifs d'éra blières totalisant 6 348,7 ha (*page 2-8*). De plus, la zone d'étude locale contient des zones agricoles décrétées en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, protégeant ainsi une superficie de 21 721 ha (*page 2-53*) du territoire. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la validité de certaines informations. En effet, le tableau 2.3 (*page 2-9*) indique une superficie de 5 300,4 ha en territoire agricole, tandis que le tableau 2.33 (*page 2-53*) mentionne une superficie de 3 563 ha en culture.

Le Ministère aurait également souhaité, dans le rapport principal, beaucoup plus d'informations concernant spécifiquement le site retenu pour le domaine du parc éolien, notamment en ce qui concerne son champ de compétence. La superficie du domaine du parc éolien couvre 16 868,5 ha (*page 3-1*) du territoire de la zone d'étude locale, mais aucune information n'est présentée relativement à la zone agricole protégée.

À partir des éléments précités, le Ministère soumet, à l'attention de l'initiateur, les questions suivantes :

Question 1 - Il va sans dire que le promoteur devra tenir compte de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des orientations gouvernementales en matière d'aménagement (*document complémentaire révisé 2001 et addenda au document complémentaire révisé 2005*).

Le projet doit-il faire l'objet d'une modification de zonage agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole ?

Question 2 - Il est inscrit dans le tableau 2.3 (*page 2-9*) que le territoire agricole occupe 5 300,4 ha, alors que le tableau 2.33 (*page 2-53*) indique que 3 563 ha du territoire est en culture.

Qu'est-ce qui explique la différence entre ces deux données ? Et quelle donnée doit être considérée ?

Question 3 - Le promoteur fait mention que des bureaux de chantiers temporaires seront installés et qu'ils nécessiteront une superficie de 1 ou 2 ha (*page 3-4*).

Combien de bureaux de chantiers seront installés et à quel endroit le seront-ils ?

Question 4 - Une surface de roulement de 10 mètres de largeur est requise pour le déplacement des grues sans être démontées d'une aire de travail à l'autre (*page 3-6*). Les chemins existants devront subir un déboisement afin d'avoir une emprise de 20 mètres.

Pourquoi une emprise de 20 mètres est-elle requise ? Et doit-on supposer que l'emprise des nouveaux chemins sera également de 20 mètres ?

Question 5 - Quelle est la profondeur des bases de béton selon le type ?

Question 6 - Il est mentionné que du déboisement sera nécessaire pour l'aménagement des aires de travail requises pour l'assemblage et l'érection des éoliennes. L'aire de travail correspond à une superficie maximale de 1 ha (*page 3-4*) et lors de la phase exploitation, cette superficie est réduite à 800 mètres carrés.

Les superficies déboisées des aires de travail seront-elles reboisées, lors de la phase exploitation ?

Question 7 - Il est écrit dans le volet «**Activités agricoles**» du point 6.5.3 Utilisation du territoire (*page 6-44*) qu'une seule éolienne sera implantée en zone agricole et que 0,05 % du territoire agricole sera modifié par le chemin et l'aire de travail.

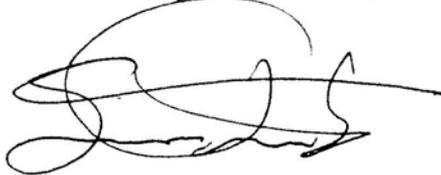
Quelle est la superficie du territoire agricole protégée incluse dans le domaine du parc éolien ?

Question 8 - Le tableau 6.8 (*page 6-18*) stipule qu'une superficie de 0,4 ha d'érablière sera déboisée pour la construction de nouveaux chemins d'accès.

Est-ce qu'il s'agit d'une érablière en exploitation ? Existe-t-il des érablières en exploitation ou des sites potentiels à proximité des éoliennes et des chemins d'accès et quels en seront les impacts ?

Soulignons, en terminant, que nos attentes visent à préserver le dynamisme agricole local et régional dans un contexte de développement durable.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.



Simon Tremblay.
Conseiller en aménagement
et développement rural

ST/nc

c.c M. Luc Vézina, directeur régional
Direction régionale – MAPAQ - Bas-Saint-Laurent